

2011-2012

N'Djaména (Tchad)

Mandant

Ville de N'Djaména

Missions

Définition d'une stratégie d'information
Elaboration d'une charte d'identité graphique et d'un logo
Etablissement d'un diagnostic
Elaboration d'orientations stratégiques
Etablissement d'un plan d'actions
Proposition d'un plan de communication

Financement

Agence française de développement (AFD)

Montants

110.000 euros HT

Experts mobilisés

François LAURENT
N'Diékhhor YEMADJI
Nathalie AEBISCHER
Aurélie BARBIER
Sazoulang DOUH
Martin STUCKI (TRANSITEC)
Jean GRANJUX
Ouatchomé OUAZIRI

L'Agenda 21 est un document adopté par de nombreuses villes à l'échelle planétaire. La Mairie de N'Djaména a décidé de se doter d'un tel document afin de garantir le développement durable de son territoire.

Le processus participatif animé par urbaplan s'articule autour des tâches suivantes :

- > diagnostic territorial concerté
- > stratégie locale de développement durable
- > programme d'actions concerté
- > mise en œuvre et réajustements

Sur la base de concertations avec les Autorités municipales, l'Agenda 21 couvre les thématiques suivantes :

- > protection et valorisation des berges
- > aménagement d'espaces de détente et de sport
- > lutte contre la pollution sols et eaux
- > promotion des mobilités douces
- > atténuation des changements climatiques

urbaplan a pris le soin d'élaborer des documents attractifs (rapports, posters, flyers, ...), afin que les Autorités municipales puissent faire du démarchage pour obtenir les financements nécessaires à la concrétisation des actions préconisées par l'Agenda 21, notamment à l'occasion de Rio + 20.

Illustrations

Gauche : Identité visuelle retenue

Droite : Proposition d'aménagement du Canal des Jardiniers

